

N° 8

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 1966

---

*Onze heures du matin*

## PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Laing, appuyé par M. Sharp, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest de façon à accroître de quatre à sept le nombre des membres élus du Conseil, à porter à cinq mille dollars par année l'indemnité maximum payable aux membres élus, à prévoir le versement d'une indemnité maximum de trois mille cinq cents dollars par année aux membres nommés, à autoriser en outre le paiement de frais raisonnables de déplacement et de subsistance encourus par les membres à l'occasion des voyages aller et retour qu'ils font pour assister aux sessions du Conseil, à décréter que les premiers mille dollars de l'indemnité versée à un membre ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, à établir un Fonds du revenu consolidé distinct pour les territoires et à en prévoir l'administration, à statuer aussi sur la tenue des comptes des territoires et leur examen par l'Auditeur général et à permettre de plus certaines modifications dans l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Laing, appuyé par M. Sharp, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le Yukon afin de permettre le paiement d'une indemnité annuelle de trois cents dollars